

JOURNÉE MONDIALE POUR LE DROIT À L'AVORTEMENT | 28 SEPT.

Nos corps, Nos choix, Nos droits !



La journée mondiale pour le droit à l'avortement se déroulera cette année dans un contexte particulier.

Le droit à l'avortement est régulièrement remis en question par les partis politiques réactionnaires.

Les besoins sont pourtant criants : selon un rapport de l'Inserm de 2023, environ 50 % des femmes de 18 à 29 ans ont une grossesse à un moment non désiré. Un chiffre en augmentation année après année, en parallèle du taux de recours aux IVG.

Alors que 2027 va être une année d'élections présidentielles, la CGT doit rappeler les positions de l'extrême-droite sur le droit à l'IVG :

- Remise en question des subventions au Planning Familial dans les territoires,
- Amendements remettant en cause le droit à l'IVG à la loi constitutionnelle du 8 mars 2024 « visant à protéger et à garantir le droit fondamental à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception ».

Les restrictions budgétaires drastiques imposées par tous les gouvernements ces dernières décennies, ont eu des conséquences sur l'accès et l'accompagnement des femmes qui sont sans appel :

- Depuis 2011, 130 centres d'IVG ont fermé en France, provoquant des difficultés pour obtenir un rendez-vous rapide (dépassant souvent les 7 jours recommandés) et créant de fortes inégalités géographiques.
- Sur les 50 dernières années, le nombre de maternités est passé de 1.369 maternités à 500. Entre 2013 et 2023, ce sont environ 75 maternités supplémentaires qui ont été fermées entraînant la suppression de près de 3.300 lits obstétricaux et supprimant aussi des centres d'IVG.

Le droit des femmes à vivre leur sexualité, de choisir d'avoir ou non un enfant, ainsi que le moment pour le faire, est une condition fondamentale de leur égalité avec les hommes.

La CGT propose :

- Le renforcement et la réouverture des centres IVG menacés par les lois hospitalières régressives.
- L'augmentation des moyens et des personnel-le-s.
- Garantir l'égalité d'accès avec une offre de proximité pour réaliser une IVG sur l'ensemble du territoire y compris dans les territoires d'Outre-Mer.
- Augmenter les délais légaux pour faire une IVG.
- Une meilleure formation de l'ensemble des personnel-le-s soignant-e-s sur les techniques d'avortement et d'accompagnement.
- La suppression de la clause de conscience spécifique à l'IVG.
- L'éducation à la vie sexuelle.

La Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale appelle l'ensemble des salarié-e-s à participer aux rassemblements le 28 septembre partout sur le territoire pour défendre les droits des femmes et la réponse à leurs besoins de soins !